

COMMUNE DE FAYE SUR ARDIN

Séance du 23 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois du mois de juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Faye sur Ardin régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle des délibérations en réunion ordinaire.

Présents : MICOU Corine, AUDEBERT Claude, LUCAS Franck, BAUDOUIN Wilfried, TRAMAUX Julien, BERTAUD Chantal, MACOUIN Martine, RENAULT Françoise, RIMBEAU Jean-François, BONNET Guillaume, BOUTINEAU Francis.

Excusés : GODILLON Thierry, ANQUETIL Sébastien, ALLOUCHE Cédric

Absents : POIRAUDEAU Frédéric

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire, Madame RENAULT Françoise. Madame le Maire ouvre la séance et demande à Madame MACOUIN Martine de donner lecture du précédent procès-verbal.

ORDRE DU JOUR

- Délibération pour que la commune puisse se soustraire à la dématérialisation des actes
- Délibération pour passage à la comptabilité M 57 à compter du 1^{er} janvier 2023
- Délibération pour la rétrocession de la voirie du lotissement COURNAPEAU à la commune
- Attribution du logement du 26 rue Marcel Dumas
- Dossier Gérédis concernant la proposition du nouvel éclairage public route de Niort sur la portion renforcée aux abords du cimetière
- Demande Association Astragale
- Course cycliste Poitou Charentes en Nouvelle Aquitaine 2022
- Festivités du 14 juillet 2022

Questions diverses

Madame le Maire demande si elle peut ajouter un sujet à la réunion :

- Contrat de Monsieur GIRAUD Thierry

-

L'assemblée accepte cet ajout

DCM - 2022 - 030 - SE SOUSTRAIRE A LA DEMATERIALISATION DES ACTES

Le conseil municipal de Faye sur Ardin affirme vouloir se soustraire à la dématérialisation des actes, cette décision est validée à l'unanimité.

DCM - 2022 - 031 - ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{er} JANVIER 2023

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Ville de FAYE SUR ARDIN son budget principal.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2023.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien approuver le passage de la Ville de FAYE SUR ARDIN à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Madame Le Maire,

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

- Vu l'avis du comptable en date du 3 juin 2022

CONSIDERANT que :

La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.

- Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Ville.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1.- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Ville de Faye sur Ardin

2.- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM - 2022 - 032 - RETROCESSION VOIRIE LOTISSEMENT COURNAPEAU A LA COMMUNE

Monsieur COURNAPEAU Michel a créé un lotissement « Lotissement des vieilles branches » au lieu-dit les touches. A ce jour toutes les constructions sont terminées, Monsieur COURNAPEAU a contacté Madame le Maire de Faye pour lancer la procédure de rétrocession de la voirie à la commune. La voirie a pour référence cadastrale ZR 116 d'une contenance de 6 ares 36 centiares, la transaction s'effectuera à l'euro symbolique.

Le conseil municipal accepte de reprendre la voirie du lotissement et missionne Madame le Maire pour signer tous les documents concernant cette rétrocession.

DCM - 2022 - 033 - ATTRIBUTION DU LOGEMENT DU 26 RUE MARCEL DUMAS

Madame le Maire rappelle que les locataires du 26, rue Marcel Dumas ont donné leur préavis et qu'ils quittent le logement le 30 juin 2022. Suite à l'annonce de mise en location du logement, deux personnes ont été sélectionnées pour visiter le logement. Un jeune couple du Niortais a été retenu. Les états des lieux ont été réalisés.

Le loyer est de 680,00 € révisable le 1^{er} juillet de chaque année, la caution s'élève à 680.00 €, représentant un loyer. Un contrat de location a été signé pour une durée de trois ans, renouvelable.

DCM - 2022 - 033 - TRAVAUX GEREDIS ENFOUISSEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

GEREDIS effectue actuellement des renforcements de réseau dans plusieurs secteurs sur la commune et implante de nouvelles armoires électriques plus puissantes.

La partie qui se situe entre le cimetière et le 31, route de Niort, inclus un enfouissement des réseaux. Ce projet décidé par GEREDIS est totalement pris en charge. Par contre Gérédis propose à la commune de profiter de ces travaux pour enfouir le réseau d'éclairage public. Ces travaux ont un coût pour la commune, SEOLIS a adressé un devis qui s'élève à 12 218.94 € ht soit 14662.73 € TTC. Sachant que les fournitures des mâts et des lanternes est subventionnée à 80 % du ht le commune percevra pour 7 mâts et 7 lanternes une aide de 4 720,00 €.

L'assemblée vote à l'unanimité la pose des sept candélabres et valide le devis.

Dans un même temps SEOLIS a proposé d'enfouir le réseau éclairage en continuité des sept proposés pour finir l'enfouissement en direction de St Maxire le long du lotissement.

Le devis s'élève à 9 785.32 € ht soit 11 742.38 ttc. La commune peut prétendre à une subvention de 1 179.50 €.

Le devis étant élevé pour deux candélabres, les conseillers décident de sursoir à ce devis.

Par contre il manque un éclairage rue des Lavous et il a été demandé à SEOLIS de chiffrer le coût d'un candélabre sachant qu'il y a un poteau qui pourrait servir de support qui se situe entre les numéros 1 et 3 rue des Lavous.

Le devis sera étudié lors d'une prochaine réunion.

DCM - 2022 - 034 - TRAVAUX ECOLE

Le sol de la classe de CM2 est en très mauvais état et de ce fait très difficile à entretenir. Le conseil municipal a donc décidé de le remplacer.

Monsieur LUCAS Franck adjoint s'est chargé de contacter un fournisseur, soit SOFT COLOR de Niort qui a adressé un devis d'un montant de 4 200.38 € ht soit 5 040.46 ttc. C'est un matériau sous forme de plaques de 70 x 70 à clipser que l'on peut poser soi-même.

Les membres du conseil présents valide le projet, mais Monsieur LUCAS attendait une autre réponse, si le devis est moins élevé le conseil municipal missionne Monsieur LUCAS pour valider le devis le moins onéreux.

DCM - 2022 - 035 - ACHAT DE CLIMATISEURS

Pendant la période de fortes chaleurs la température est montée à plus de 30° dans les salles de classe. Des climatiseurs ont été empruntés pour descendre la température.

Il est décidé qu'il serait souhaitable de se procurer ce matériel qui pourrait également servir dans la salle des fêtes le week-end.

L'achat s'élèverait à environ 350.00 ttc pièce, il est décidé d'en acquérir trois. Monsieur LUCAS Franck est chargé de cet achat.

DCM - 2022 - 036 - CONTRAT GIRAUD THIERRY

Madame le Maire rappelle que Monsieur GIRAUD Thierry est en CDD à la commune pour 21 heures semaine jusqu'au 30 juin 2022. Monsieur GIRAUD a été victime d'un accident de la circulation sur son trajet travail domicile le 16 mai dernier. Pour le moment son arrêt de travail va jusqu'au 1^{er} juillet inclus. Madame le Maire propose d'embaucher une personne en contrat pour aider l'employé communal pendant la période d'été.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de prêt de salle

Monsieur TRAMAUX Julien explique que la commune ayant été retenue « terre de jeux », elle peut prétendre disposer d'un éducateur sportif qui pourrait donner des cours de sport aux enfants dans la salle « ESPACE MAGNOLIA », le mercredi après-midi.

Une cotisation sera demandée aux familles qui participeront. La commune peut décider de participer financièrement à la prise en charge d'une partie de la cotisation.

L'assemblée donne un avis favorable au projet mais ne se prononce pas pour l'apport financier.

Demande Association Astragale

Madame le Maire informe que l'association Astragale d'Ardin a demandé à renouveler l'autorisation de dispenser des cours de danse dans la salle des fêtes, le jeudi soir de 17 h 30 à 21 h 30.

Plusieurs enfants et des adultes de la commune sont adhérents à cette association pour prendre des cours. L'année passée s'étant bien déroulée dans l'ensemble, le conseil municipal valide le renouvellement d'utilisation la salle « ESPACE MAGNOLIA » par l'association Astragale pour ses cours.

Une nouvelle convention entre la commune et l'association sera mis en place, une attestation d'assurance responsabilité civile et un chèque de caution seront demandés.

La salle devra être rendu propre après chaque utilisation.

Course cycliste Poitou-Charentes Nouvelle Aquitaine

La course tour Poitou-Charentes cycliste traverse le bourg à venir de Niort en direction de Béceleuf, le mardi 23 août 2022.

La commune est chargée de recruter 18 signaleurs pour sécuriser la manifestation.

Monsieur BOUTINEAU Francis accepte de suivre ce dossier.

Manifestation du 14 juillet

Comme à l'accoutumé les manifestations du 14 juillet auront lieu au terrain de sport :

- 10 h 30 Match de foot pour tous
- 12 h 00 Apéritif offert par la municipalité
- 13 h 00 repas fournis par la ferme de la Croix Marand d'Ardin
- 15 h 00 divers jeux

Signature

Madame le Maire informe que la vente du terrain route des Alleufs se signe le 4 juillet chez Maître PROT à Saint-Hilaire des Loges.

PNR

Monsieur LUCAS Franck a assisté à une réunion sur le PNR (création d'un Parc Naturel Régional). Un parc naturel régional a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain sur son territoire et mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique social et culture, respectueuse de l'environnement.

La commune délibérera pour donner son choix de faire partie du projet ou non.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

MICOU Corine		ANQUETIL Sébastien	Excusé
AUDEBERT Claude		ALLOUCHE Cédric	Excusé
LUCAS Franck		BERTAUD Chantal	
GODILLON Thierry	Excusé	MACOUIN Martine	
BONNET Guillaume		RIMBEAU Jean-François	
BAUDOUIN Wilfried		BOUTINEAU Francis	
TRAMAUX Julien		POIREAUDEAU Frédéric	Absent
RENAULT Françoise			

Réunion du 23 juin 2022

